

Equation Architecture est en mesure de réaliser vos **DTG** (Diagnostic Technique Global)

A compter du 1er janvier 2017,

la loi ALUR impose aux copropriétés la réalisation d'un **Diagnostic Technique Global (DTG)** sous certaines conditions. Ce nouveau diagnostic, a pour objectif de donner aux copropriétaires un état général de l'immeuble et d'établir un plan pluriannuel des travaux. Cet audit passe par la réalisation d'un état technique et réglementaire de l'immeuble, fixe sa situation énergétique, avec pour objectif d'améliorer la gestion technique et patrimoniale en planifiant et priorisant les travaux à réaliser.

Il doit être réalisé par une personne répondant à des critères spécifiques en terme de qualification, de garanties et de savoir-faire.

Quels sont les immeubles concernés ?

Les immeubles répondant à l'un des critères suivants :

- Pour les immeubles de plus de 10 ans et qui font l'objet d'une mise en copropriété.
- Pour les immeubles qui font l'objet d'une procédure pour insalubrité et dans le cas où l'administration aura demandé au syndic de faire réaliser le DTG.
- Sur proposition du syndic et par décision votée à la majorité simple des copropriétaires.

Après avoir réalisé plus de 300 DTI la société **EQUATION ARCHITECTURE** est aujourd'hui en mesure de vous proposer la réalisation du DTG.

La société **Equation Architecture** en sa qualité de cabinet d'architecte inscrit au tableau de l'ordre national des architectes sous le n° S14457, répond pleinement aux critères du Décret n° 2016-1965 du 28 décembre 2016 relatif aux modalités de réalisation du diagnostic technique global des immeubles à destination partielle ou totale d'habitation relevant du statut de la copropriété.

La société Equation Architecture est couverte par la Mutuelle des Architectes Français sous le n° 153383/B. Cette dernière, en plus de sa RCP, fournit également comme à tout architecte une **garantie décennale** l'autorisant à se prononcer sur l'état d'un bâtiment, sur les réparations éventuelles à effectuer, ainsi que sur l'évaluation des coûts.

Seule une garantie décennale garantira pleinement les parties sur le contenu du DTG.

www.equation-architecture.fr

Equation architecture c'est aussi :

- * Des diagnostics techniques : Mesurage, DPE, Amiante, Plomb, Electricité, Gaz, Termite, Assainissement, ERNMT, ...
- * **La réalisation de règlements de copropriété complets (EDD et RDC),**
- * La réalisation de plans, permis de construire, ...
- * La maîtrise d'œuvre complète de vos projets de la conception à la réalisation.



Agence **AQUITAINE**

95, rue François de Sourdis - 33000 Bordeaux
Tél : 05 56 81 39 31
Mail : 33@equation-architecture.fr

Agence **MIDI PYRENEES**

10, av. Churchill A71 - 31100 TOULOUSE
Tél : 05 61 41 34 33
Mail : 31@equation-architecture.fr